

## Opérations immobilières réalisées en 2004 - Rapport de synthèse

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :** Au cours de l'année 2004, les opérations immobilières réalisées par la commune ont contribué à poursuivre la politique foncière de la Ville dans ses domaines traditionnels mais également à développer des initiatives patrimoniales spécifiques.

Les objectifs traditionnels de la Ville concernent l'amélioration de la voirie communale, l'implantation ou l'extension d'activités économiques, la production de logements sociaux et la poursuite des objectifs identifiés dans le «projet urbain» de Besançon.

Ces domaines traditionnels se traduisent par :

- l'optimisation de la qualité des divers modes de déplacements qui nécessite de renforcer les voies existantes en terme de sécurité et de fluidité et de disposer de la maîtrise foncière des sols pour des projets nouveaux d'aménagement,

- en zone industrielle, la mise à disposition de terrains viabilisés permettant ainsi de répondre à la forte demande d'installation ou d'extension d'activités économiques (exemple : société BOURGEOIS, 30 rue de Trépillot),

- la cession de propriétés communales permettant la production de logements sociaux (exemple : immeuble 4, rue de Pontarlier),

- la cession de propriétés communales permettant l'installation d'associations (vente école Jean Jaurès à HDL).

Les initiatives patrimoniales ont permis de saisir des opportunités pour renforcer la maîtrise foncière publique sur des secteurs sensibles ou d'intérêt général (exemple : constitution d'un patrimoine foncier dans les zones naturelles - collines de Port Douvot).

Cette politique foncière a nécessité des acquisitions pour un montant de 1 169 373,18 € et des aliénations qui se sont élevées à 2 954 935,94 €.

En ce qui concerne les personnes publiques ou privées ayant signé une convention ou une concession d'aménagement, seule la SEDD a réalisé des transactions pour les opérations suivantes :

- ZAC du PSI - TEMIS
- ZAC de Planoise
- ZAC La Fayette
- Ilot Pasteur
- La City
- ZAC Val des Grands Bas
- ZAC des Hauts du Chazal.

Le détail des acquisitions et cessions figurera en annexe du compte administratif 2004.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes de la Commission n° 7 et de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a pris acte de ce rapport.

*Récépissé préfectoral du 13 avril 2005.*